

SOINS COURANTS	SÉCURITÉ SOCIALE	MGEN ÉQUILIBRE	OFFRE SOCLE MGEN CNP	MGEN CNP + Option 1	MGEN CNP + Option 2
Honoraires médicaux					
Consultations/Visites de médecins généralistes		100 %		100 %	
Consultations/Visites de médecins spécialistes		OPTAM*/ OPTAM-CO : 170 %	OPTAM/ OPTAM-CO : 150 %	OPTAM/ OPTAM-CO : 175 %	OPTAM/ OPTAM-CO : 200 %
Actes techniques		Non OPTAM/ Non OPTAM-CO : 150 %	Non OPTAM/ Non OPTAM-CO : 130 %	Non OPTAM/ Non OPTAM-CO : 150 %	Non OPTAM/ Non OPTAM-CO: 175 %
Actes d'imagerie médicale sauf mammographie		OPTAM/ OPTAM-CO : 170 %	OPTAM/ OPTAM-CO : 150 %	OPTAM/ OPTAM-CO : 175 %	OPTAM/ OPTAM-CO : 200 %
Mammographie		Non OPTAM/ Non OPTAM-CO : 150 %	Non OPTAM/ Non OPTAM-CO : 130 %	Non OPTAM/ Non OPTAM-CO : 150 %	Non OPTAM/ Non OPTAM-CO: 175 %
Honoraires paramédicaux				OPTAM/ OPTAM-CO : 250 %	
Honoraires des auxiliaires médicaux				Non OPTAM/ Non OPTAM-CO: 200 %	
Infirmiers, pédicures, podologues, orthophonistes, orthoptistes	60 %	125 %	100 %	150 %	



70 %

Masseurs-kinésithérapeutes	60 %	125 %	130 %	150 %
Analyses et examens de laboratoire				
Analyses - Actes de laboratoire	60 %	125 %		100 %
Médicaments				
Médicaments et sevrage tabagique remboursés par la Sécurité sociale à 65 %	65 %	100 %		
Médicaments remboursés par la Sécurité sociale à 30 %	30 %	100 %		100 %
Médicaments remboursés par la Sécurité sociale à 15 % (hors homéopathie)	15 %	Remboursement Sécurité sociale + 25 €/année civile		
Médicaments prescrits non remboursés par la Sécurité sociale (hors homéopathie)	Non pris en charge		70 €/année civile	150 €/année civile
Cures thermales				
Frais d'hébergement + forfait par séjour accepté par la sécurité sociale (honoraires, traitements, transports)	65 %/ Non pris en charge	Remboursement Sécurité sociale + 100 €/séjour		100 % / + ?
Matériel médical				
Semelles orthopédiques remboursées par la Sécurité sociale	60 %	230 %	200 %	250 %
Psychothérapie				
Séances de psychothérapie remboursées par la Sécurité sociale (selon les conditions et tarifs définis par les pouvoirs publics, dans la limite d'un bilan et 11 séances par année civile) - si praticien inscrit dans le parcours "Mon soutien psy"	60 %	100 %		100 %

* **OPTAM** = Option Pratique Tarifaire Maîtrisée, évite les dépassements d'honoraires trop importants. Praticiens conventionnés.